25 fev 1792 FRE.3.27320.H

BREFS

DE N. S. P. LE PAPE

PIE VI,

A L'EMPEREUR DES ROMAINS,

ET A L'IMPÉRATRICE DE RUSSIE,

Pour les remercier de la promesse qu'ils lui ont faite, de le rétablir dans sa souveraineté d'Avignon et du Comtat.

A PARIS,

De l'Imprimerie de CRAPART, Libraire, place Saint-Michel. 1792.

THE NEWBERRY LIBRARY

Bref de notre Saint Père le Pape Pie VI, à l'Empereur des Romains.

PIE VI, SOUVERAIN PONTIFE,

A notre très-cher fils, en Jesus-Christ, LÉOPOLD, illustre empereur élu des Romains, roi apostolique de Hongrie, et roi de Bohême, salut et bénédiction apostolique.

Notre très-cher fils, au moment où l'assemblée nationale s'est emparée, par un décret, et d'une manière si révoltante, de nos anciennes souverainetés enclavées dans le territoire de la France, quelle autre ressource nous restoit-il que d'exposer aussi-tôt cet attentat dans un acte public, et d'adresser immédiatement nos protestations à tous les rois de l'Europe, pour exciter du moins leur indignation contre une si énorme injustice ? Avant d'envoyer notre dénonciation aux autres souverains, nous avons chargé notre vénérable frère Jean-Baptiste, archevêque d'Iconie, et notre nonce ordinaire à votre cour, de la présenter à votre majesté Impériale. C'étoit à elle, en effet, que nous avions cru devoir d'abord recourir. Placé à

la tête du plus grand des empires, distingué entre les autres potentats, par une prééminence de dignité et de puissance, vous êtes particulièrement chargé, et c'est l'une de vos plus hautes prérogatives, de soutenir le saint siège apostolique, et de défendre ses droits, toutes les fois que votre appui lui devient nécessaire. Nous savions, d'ailleurs, que vos lumières supérieures vous montreroient promptement combien l'impunité de l'injustice qui nous a été faite, seroit un funeste acheminement à l'invasion des autres états, dont on voudroit dépouiller, sans aucun droit, les légitimes souverains. Notre nonce apostolique s'est donc rendu auprès de votre majesté impériale, et lui a remis notre mémoire, après lui avoir exposé avec exactitude les motifs de nos plaintes et l'objet de nos réclamations.

Votre Majesté suivant aussi-tôt l'impulsion de sa bonté ordinaire, a manifesté à notre nonce les nobles sentimens de justice et de magnanimité dont elle est animée. Elle a bien voulu lui dire *qu'elle se chargeroit, avec un grand intérêt, de défendre une cause si juste, et qu'elle saisiroit avec empressement l'occasion de se concerter avec les autres souverains, pour faire restituer au saint siège les états qu'on venoit de lui enlever.* Mais Votre Majesté ne s'est pas bornée à cette première assurance de ses généreuses intentions. Notre nonce s'étant de nouveau présenté devant elle, Votre Majesté impériale lui a réitéré les mêmes promesses

avec encore plus d'énergie. Vous lui avez ordonné de nous écrire, en votre nom, que *vous employeriez tous les moyens qui étoient en votre pouvoir, pour nous faire réintégrer dans notre souveraineté d'Avignon et du Comtat; que rien n'étoit plus évidemment juste que cette restitution; que rien n'intéressoit, d'ailleurs, plus essentiellement tous les autres souverains, que d'empêcher que l'exemple d'une pareille usurpation pût jamais être couvert par aucun titre de prescription.* Nous vous rappellons avec joie vos propres paroles, notre très-cher fils, non-seulement pour vous faire connoître toute l'étendue de la confiance qu'elles nous inspirent, mais encore pour publier hautement les importantes obligations dont nous reconnoissons vous être redevable. Nous ne croyons donc pas pouvoir nous dispenser de vous en offrir, par écrit, nos plus vives actions de graces. Les autres bons offices que nous avons déja reçus de Votre Majesté impériale, et tous ceux dont nous espérons qu'elle nous favorisera de jour en jour, quelques grands qu'ils puissent être, ne nous feront jamais oublier un service aussi signalé.

Pour indiquer à Votre Majesté tous les motifs qui peuvent la déterminer à ajouter à ses bienfaits, ou à les rendre encore plus glorieux pour elle-même, nous croyons devoir lui faire part de la douleur dont nous sommes nuit et jour accablés, en voyant que la reli-

gion de Jesus-Christ, qui étoit si florissante en France, depuis l'origine de cette monarchie, y est à présent livrée aux derniers outrages, et presqu'entièrement abolie. Vous n'ignorez certainement pas, que les véritables fidèles, et les ministres de l'église, y éprouvent la plus violente persécution, et que tous les gens de bien y sont réduits à prendre la fuite. L'esprit d'impiété qui désole ce malheureux royaume, menace d'étendre ses ravages dans tous les autres états; et par les richesses dont ils disposent, par leurs complots, par leurs nouvelles opinions, enfin, par tous les moyens de corruption qu'ils employent, ouvertement ou en secret, ces forcénés travaillent à anéantir par-tout les droits de la religion, du trône et de la société. Ils attaquent la puissance de Dieu même, pour faire disparoître entièrement l'autorité des rois, qui en est une émanation, et dont sa volonté suprême est le plus ferme appui. Tandis que cette audace, jusqu'à présent inconnue, fait craindre de toute part, les succès les plus désastreux; tandis que cette contagion devient de jour en jour plus terrible, et qu'elle étend au loin les fatales influences d'un venin prêt à se développer par le bouleversement général de l'ordre public, à qui importe-t-il plus qu'aux rois eux-mêmes, de couper le mal dans sa racine, et d'en étouffer entièrement le germe?

Vous occupez, notre très-cher fils, le premier rang entre les souverains. Vous pouvez

donc être le promoteur et le chef d'une coalition si nécessaire pour défendre la cause de Dieu, votre propre cause à tous, et pour la faire triompher par la réunion de vos forces.

Nous n'avons pu, notre très-cher fils, nous entretenir avec vous sur les moyens de recouvrer, par votre autorité, nos états enclavés en France, sans vous recommander les intérêts de la religion elle-même, qui nous touchent beaucoup plus profondément, et nous causent une toute autre sollicitude. Si nous vous en parlons, ce n'est pas que nous ayons le moindre doute sur votre grandeur d'ame : c'est uniquement pour remplir un devoir sacré de notre ministère, et pour ajouter, autant qu'il est en notre pouvoir, l'aiguillon de la véritable gloire, aux autres motifs qui vous pressent d'exécuter les projets si grands et si dignes de vous, dont vous êtes occupé.

Afin de rendre le Tout-Puissant de plus en plus favorable à toutes vos entreprises, nous accordons du fond de notre cœur paternel, et avec l'affection la plus tendre, à votre majesté impériale, ainsi qu'à toute l'auguste maison d'Autriche, notre bénédiction apostolique, comme le prélude de tous les autres dons du ciel,

Donné à Rome, le trois mars, l'an de notre Seigneur 1792, et le dix-huitième de notre pontificat.

Carissimo in Christo Filio nostro Leopoldo, Hungariae Regi Apostolico, nec non Bohemiæ Regi Illustri, in Romanorum Imperatorem Electo.

PIUS PP. VI.

CARISSIME.

Post peractam ex decreto nationalis gallici conventûs iniquissimam illam nostrarum in galliâ antiquarum ditionum occupationem, quid nobis aliud agendum erat, quàm ejus rei *memoriam* conscribere, et ad regias aulas dimittere, quò illas saltem ad talis, tantæque injustitiæ detestationem commoveremus. Eamdem ad Cæsaream Majestatem tuam quàmprimùm deferri per venerabilem fratrem Joannem-Baptistam archiepiscopum Iconii, ordinarium nostrum apud te nuncium, mandavimus. Te enim præ cœteris spectandum in eâ nobis proposueramus, qui et dignitate, et potentiâ emineres aliis, utpote in maximi imperii vertice constitutus, quique in præcipuo amplissimæ tuæ potestatis habes munere, ut apostolicam hanc sedem, ejusque rationes, cùm opus esset, sustentes, ac tuearis, prætereàque, qui pro singulari tuæ mentis intelligentiâ facilè cognosceres, quantus ex hâc nobis illatâ injuriâ, si impunè id actum

fuerit, gradus factus esset ad cœterorum etiam principum sine ullo jure invahendas provincias. Adiit statim majestatem tuam nuncius noster, illamque tibi *memoriam* exhibens, quid in eâ contineretur, quidque postulabatur, accuratè declaravit.

Tùm verò maximè pro regiâ humanitate tuâ egregios patefecisti, plenosque æquitatis, ac magnitudinis animi sensus, cùm diceres *te summo studio tàm justam suscepturum causam, opportunèque unà cum aliis principibus curaturum, ut quæ ablata sanctæ sedi sunt, restituerentur.* Neque hæc simplex fuit tàm prolixæ voluntatis tuæ declaratio, sed cùm te iterùm adiiset nuncius, iterùm multò etiam acriore renovata studio; eidem enim mandasti, ut tuo ad nos nomine scriberet, *te omni operâ acturum, ut Avenionem, cæterasque ablatas ditiones reciperemus, quo nihil unquàm justius esse possit, neque quidquam sit, quod tantoperè omnium etiam intersit supremorum principum, quàm ne tale usurpationis exemplum in ullam abire valeat temporis præscriptionem.* Hæc omnia libenter commemoramus, Carissime in Christo Fili noster, quò agnoscas non solùm quantam in te ponamus fiduciam, sed quantùm quoque tibi deberi à nobis profitcamur. Neque enim prætermittendum ducimus, quin saltem per litterarum officium tibi gratissimum testemur animum nostrum, quem unquam nulla capere poterit tantorum meritorum tuorum in dies magis, magisque cumulandorum oblivio.

Atque hæc ut ampliora fiant, tibique gloriosiora, communicamus hìc itidem tecum immensum dolorem

nostrum, quo diu, noctuque, urgemur, dum quæ ab ultimâ origine in Galliâ floruit, Christi Religionem ipsam videmus ibidem nunc planè proteri, ac pessumdari. Quæ fidelium, quæ sacerdotum insectatio, quæ bonorum fuga fiat, ipse profectò non Ignoras. Ille etiam impietatis furor in alienas Ditiones exundare, omniaque tàm Divina, quàm Regia, atque humana jura ubique tentat per suas opes, per insidias, per novas opiniones clàm, palàmque corrumpere ac subvertere. Dei ipsius potestatem oppugnat, ut tantò faciliùs regiam potestatem possit, quæ illius innititur voluntate, de medio prorsùs auferre. Hujus igitur audaciæ hactenus inauditæ cùm teterrimi formidentur successus, cùmque pestis hæc ubique grassetur, ac suas immitat stirpes cum publico maximo detrimento erupturas, quorumnam magis interest, quàm regum ipsorum eandem radicitùs evellere, atque abolere?

Tu ipse inter illos emines; tu ipse tàm necessarii fœderis optimus conciliator, atque auctor esse potes ad Dei causam, propriamque omnium vestrûm tuendam, conjunctisque viribus propugnandam.

Minimè præterire potuimus, carissime in Christo fili noster, cùm tecum agere susceperimus de recuperandâ per tuam auctoritatem nostrâ in Galliâ ditione, quin quod multò nos magis sollicitat atque angit, ipsam tibi religionem commendemus, non quòd ullo modo dubitemus de præstante animo tuo, sed ut et muneri nostro satisfaciamus, et *tibi jam præclara, teque digna agitanti consilia*, omnes, quantùm à nobis est, ad veram gloriam stimulos adjungamus.

Ac ut magis propitium, faventemque incœptis tuis

omnibus habeas Deum, ejusdem cœlestium munerum auspicem, apostolicam benedictionem augustissimæ majestati tuæ, universæque austriacæ domui ex intimo paterno corde depromptam amantissimè impertimur.

Datum Romæ : die 3 martis 1792 : Pontificatûs nostri anno decimo octavo.

A la très-sérénissime, très-puissante souveraine Catherine, grande Duchesse et Impératrice de toutes les Russies, souveraine et auguste héritière de plusieurs vastes états dans l'Orient et dans l'occident.

PIE VI, SOUVERAIN PONTIFE, SALUT:

LORSQUE je m'occupois à tracer un exposé de l'usurpation de mon ancien domaine en France, faite contre toutes les loix de la justice, et sur-tout contre le droit des gens, dans l'intention de l'envoyer à plusieurs puissances, pour leur inspirer du moins un sentiment d'horreur au seul récit d'un pareil attentat, mes idées se sont particulièrement tournées vers vous, très-auguste et très-puissante Impératrice, parce que je connoissois votre équité et votre grandeur d'ame, dont j'avois même souvent fait l'épreuve. C'est pourquoi j'ai eu soin de vous faire remettre ce mémoire, le plutôt possible, par notre cher fils *Santini*, afin de trouver dans la juste indignation qu'un pareil forfait ne pouvoit manquer d'exciter en vous, quelque soulagement à ma douleur. Non-seulement je n'ai pas été trompé dans mon espérance, mais mon attente a été de beaucoup surpas-

sée par les généreux sentimens de votre grande ame, que vous m'avez communiqués avec tant d'honnêteté, et qui m'apprennent à quel point vous détestez ce brigandage ; combien votre cœur noble et magnanime est sensible à ma douleur et aux pertes que j'éprouve : ce qui me pénètre sur-tout de l'admiration la plus vive, c'est l'ardeur et le zèle avec lesquels vous déclarez que vous emploierez tout votre pouvoir pour réparer l'injustice qu'on m'a faite : vous avez même voulu faire connoître vos dispositions aux autres cours, d'où la renommée m'a fait parvenir des assurances multipliées de vos intentions généreuses et vraiment royales. Il est incroyable, très-invincible souveraine, combien mes esprits ont été ranimés par ces témoignages éclatans de votre affection, et à quel point je me crois obligé envers vous. Je n'ai donc pu renfermer au fond de mon cœur les justes sentimens dont je suis pénétré à l'égard de Votre Majesté; et j'ai voulu vous les exprimer du moins par ces lettres. Recevez donc cette marque de ma reconnoissance; accueillez, encouragez ces remerciemens que j'ai entrepris de vous faire, et pour lesquels les termes me manquent, avec cette même bonté dont j'ai déja ressenti les effets. Soyez persuadée que le souvenir de vos bienfaits sera toujours gravé dans mon ame; et telle est la confiance que m'inspire votre générosité, que si l'orgueilleuse opiniâtreté de l'assemblée nationale de France est domptée par les forces

réunies des puissances de l'Europe ; si le gouvernement de ce royaume est rétabli sur ses anciennes bases, je me flatte que ce sera surtout à votre autorité et à votre entremise que je serai redevable du recouvrement des domaines dont on m'a dépouillé. Cet acte de justice et de grandeur d'ame mettra le comble à la gloire dont vous ont couronnée vos victoires sur les infidèles, les éclatantes conquêtes qui ont étendu votre empire sur de vastes et fertiles contrées, et le traité solemnel qui vous en confirme la possession. En vous félicitant de tant d'illustres exploits, je ne cesse d'adresser au Seigneur les plus ferventes prières, pour qu'il conserve votre personne, assure la durée de vos prospérités, et remplisse tous vos vœux par les dons les plus rares et les plus précieux de sa grace.

A Rome, le 25 Février, l'an 1792, et le dix-huitième de notre pontificat.

Serenissimae, potentissimæ, ac magnæ dominae Catharinae, et magnæ Ducissæ universæ magnæ, parvæ et albæ Russiæ Autocratrici, necnon magnorum dominiorum Orientalium, et Occidentalium patronæ, augustæque hæredis dominæ et dominatrici.

Pius pp. VI.

Serenissima

Cum injustissimæ ac per vim contrà jus gentium peractæ occupationis nostrarum in Galliâ antiquissima-

rum ditionum *memoriam* conscriberemus ad multas regias aulas dimittendam, quò illas ad tantum facinus saltem detestandum ipsâ rei narratione commoveremus, præcipuè cogitationem nostram convertimus ad majestatem tuam, augustissima, ac potentissima Imperatrix, cujus perspecta nobis erat, ac sæpè etiàm experta summa animi æquitas, ac magnitudo, atque idcircò quantociùs ad te pervenire *memoriam* illam per dilectum filium Santini curavimus, ut excitatâ in te, ob latam tantamque injuriam, indignatione, dolorem nostrum aliquantùm minueremus. Verùm non solùm decepti hâc in spe non sumus, sed expectationem nostram omnem vicit humanissimè nobiscum communicatus excelsi animi tui sensus, quo et iniquam illam aversaris usurpationem, et nostro, pro tuâ singulari magnanimitate, dolore, jacturâque afficeris, quodque maximè nos in tui admirationem rapit; studia etiàm tua nobis generosissimè declaras, quibus inflammaris ut quantùm in te est, et injuria illa nobis reparetur, et damnus. Atque hunc animum tuum aliis etiàm regiis aulis innotescere voluisti, undè justissimæ præclarissimæque hujus voluntatis tuæ fama ad eos iterùm iteràmque resultaret. Incredibile est, invictissima dominatrix, quantopere recreati sumus jucundissimis hisce eximiæ declarationis tuæ nunciis, quantamque tibi propterea habendam à nobis ducamus gratiam. Continere igitur intrâ nos non potuimus hosce ergà majestatem tuam debitos luculentissimos sensus, quin eosdem tibi per nostras saltem significemus litteras. Sine igitur, ut hoc te officio adeamus, teque obsecremus ut quam gratiarum actionem suscepimus, neque satis assequi

470

verbi possumus, eandem ipsâ tuâ benignitate excipias, ac sustollas, nosque nullo non tempore memores tantorum in nos meritorum futuros existimes; quibus nunc ità innitimur, ut maximè confidamus, si cunjunctis multorum Principum viribus atque opibus contumaces conventûs gallici spiritus omninò retundantur, regnumque illud ad pristina jura revertatur, fore ut nos etiàm nostras illas simus provincias per tuam præcipuè auctoritatem, operamque recepturi. Hâc te certè plurimus accedet ad tuam gloriam cumulus, quam hactenus ex relatis de infidelibus maximis victoriis ac triumphis, atque ex prolato in vastissimas uberrimasque regiones imperio, ac demùm ex confectâ pace comparasti. Dùm proptereà etiàm atque etiàm gratulamur tibi de immensis istis gestarum rerum laudibus, Deum O. M. precari non intermittimus pro incolumitatis tuæ, felicitatisque constantiâ, proque ceteris ejus gratiæ muneribus, quibus nihil ampliùs, atque illustrius exoptari unquàm possit.

Datum Romæ, die 25 Februarii 1792, Pontificatûs nostri anno decimo-octavo.